

Après le vote

Jeudi 8 heures du soir.

La séance vient de se terminer dans un vote confus d'où il résulte que le Sénat n'a dit *ni oui, ni non*; la question est, somme toute, renvoyée à la rentrée. Nous avions pris toute l'après-midi des notes pour donner du moins, ce soir, un aperçu des débats. Le discours de M. Héry était plein de détails dont nos amis des Deux-Sèvres pourront se délecter, et nous avons quelque regret d'attendre huit jours pour en donner ici une idée. Mais nous croyons plus utile d'insister ce soir sur la conclusion même du débat et de dire ce que nous en pensons.

La séance, qui commença à 3 heures, nous fut entièrement consacrée.

M. Héry parla deux heures avec une fougue et une incohérence égales : il se surpassa... Après lui M. Bruguié fit un magnifique discours où il réfuta les arguments de tous nos adversaires, réservant à chacun quelques paroles cinglantes qui portèrent. Il fut la joie de cette longue journée où nous dûmes entendre de la bouche d'un rapporteur sénatorial « qu'il y a quelque chose de plus pénible pour un enfant que de perdre son père et sa mère, c'est de perdre son père seul ».

Après M. Bruguié, M. Lefèvre du Prey parla pathétiquement de la femme, de la mère, de la famille et conjura le Sénat de ne pas passer à la discussion des articles.

Le bâtonnier Fourcade, de sa place, se leva et déclara, au contraire, que sur une question aussi grave, le Sénat n'avait pas le droit de dire purement et simplement non.

C'est alors que commencèrent les manœuvres, nous pourrions même dire les grandes manœuvres!...

Du groupe de nos adversaires, rangés derrière les boîtes de M. Bahaud Lacroze, une voix s'éleva pour déclarer qu'il y avait une demande de scrutin d'urgence.

Le président de la Commission, M. Rabier, se leva alors pour expliquer la portée de cette motion. « Si l'urgence est votée, déclara-t-il, le Sénat devra immédiatement passer à la discussion des articles. Par contre, si l'urgence est repoussée, toutes les propositions se trouvent renvoyées à la Commission et le débat s'engagera ensuite, sans passage à la discussion des articles, sur chacune de ces propositions.

La Commission, continua M. Rabier, en raison même des motifs qui ont inspiré le projet gouvernemental sur les droits civils, se prononcera *contre l'urgence*.

A ce moment, grand tumulte dans l'Assemblée, nos amis, nos adversaires ne sachant plus comment voter, MM. Louis Martin, Bachelet, Mauger, Paul Straus font appel à la loyauté du Sénat pour qu'il n'y ait pas d'équivoque.

M. François Saint-Maur demande, lui aussi, à être certain que le vote contre l'urgence ne préjuge en rien des sentiments des votants et il ajoute : « Si le Sénat reste saisi des propositions différentes, je m'associerai au désir de la Commission ».

M. Rabier monte alors à la tribune et affirme qu'en votant contre l'urgence, l'affaire reste entière. M. Louis Martin insiste pour qu'il soit bien notifié que la discussion s'engagera dès la rentrée. M. Bachelet lui aussi demande une date.

On vote enfin et sur 293 votants, seulement 40, adversaires et amis confondus, votent pour l'urgence.

Que faut-il en déduire?

Certes, s'il n'eût dépendu que de nous, nous aurions voulu en finir immédiatement. Mais, actuellement, le Sénat reste saisi et à la rentrée, dès que nous aurons obtenu une mise à l'ordre du jour, on entrera immédiatement dans la discussion des amendements. Il n'y aura plus à voter de passage à la discussion des articles et la question ne pourra plus être repoussée en bloc.

Nous n'avons pas vaincu, mais nous n'avons pas été battus. Nos adversaires ont usé d'une manœuvre pour diviser nos amis et créer une équivoque, mais la question reste posée devant l'opinion et devant le Sénat.

C. B.

1932-09-07
n°1029.